

La Défense, Le 3 octobre 2018



A: Namita SHAH Directrice PRS Groupe
Gilles NOGUEROL Directeur des Relations Sociales

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

La CGT tient à vous faire part de son étonnement et de sa colère causés par la lecture de la communication que vous venez d'adresser aux salariés, dans le cadre des élections professionnelles.

Nous savions depuis longtemps que le seul syndicalisme qui a de l'intérêt à vos yeux, est celui qui fait preuve de la plus grande servilité à votre égard, celui qui ne remet jamais rien en cause, celui qui ne critique jamais.

Ce syndicalisme est tout l'inverse de celui prôné et pratiqué par la CGT, dont les deux objectifs principaux sont :

- La défense collective et individuelle des salariés face à l'employeur afin de les protéger de l'arbitraire induit par le lien de subordination.
- Le progrès social, passant par l'évolution positive des droits de tous les salariés.

Nous vous avons déjà signalé notre mécontentement lors de la campagne électorale précédente, face à votre communication mettant en avant certaines organisations syndicales. Cela vous faisait sortir de fait de votre devoir de neutralité imposé par la loi.

Dans votre communication du lundi 1er octobre 2018, vous réitérez votre délit d'ingérence et orientez ouvertement le vote des salariés vers les organisations syndicales qui vous conviennent et que vous savez pouvoir manipuler à votre guise.

C'est inadmissible !



Dans cette même communication, vous choisissez de mettre en avant des négociations qui, loin de faire évoluer les droits des salariés, les font stagner voire reculer.

En premier lieu, l'accord d'intéressement qui entérine les inégalités salariales et renforce le fossé entre les salariés. Ensuite, l'accord CET qui incite les salariés à travailler plus sans gagner plus et ne plus se reposer. Enfin l'accord CSE, qui réduit de façon drastique le nombre de représentants du personnel et affaibli donc les moyens de défense des salariés.

Pourquoi ne pas avoir mis en avant l'accord de cessation anticipée d'activité qui permet à ceux qui se sont usés à travailler en 3x8 et ont été en contact toute leur vie professionnelle avec des produits cancérogènes, de pouvoir bénéficier d'un temps de retraite un peu amélioré ?

Pourquoi ne pas avoir mis en avant l'accord égalité professionnelle qui garantit notamment aux femmes de retour de maternité une augmentation, gommant ainsi en partie la discrimination permanente dont elles sont encore l'objet dans notre entreprise?

Pourquoi ne pas avoir mis en avant les accords de prévoyance santé ou de prévoyance lourde qui garantissent aux salariés une protection contre les aléas de la vie?

Peut-être parce que tous ces accords, qui font réellement progresser les droits des salariés sont signés par la CGT, comme de nombreux autres.

Peut être parce que cela montrerait, à l'inverse du message que vous tentez de faire passer, que la CGT s'implique réellement dans la défense des salariés et ne se contente pas de faux semblants à visée purement marketing.

Face à votre partialité évidente, visant à orienter les salariés vers les O.S. que vous avez adoubé, la CGT envisage actuellement toutes les actions juridiques qui permettraient de faire annuler le scrutin au cas où, visiblement, les résultats de celui-ci seraient biaisés.

Éric Sellini

Coordinateur CGT du Groupe TOTAL.

Secrétaire Fédéral FNIC CGT



Coordination CGT du Groupe TOTAL – Tour Coupole – Bureau 04A01 –
Tel. 0147446938 ou 0617825906 – www.cgtotal.fr

